Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

Berger Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT SAVOIE

COMMUNE DE VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers

En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	_

Date de convocation : 30 mai 2023

Date d'affichage : 30 mai 2023

Délibération D2023_050 Association Judo de Viviers du lac : subvention 2023.



Mme LAPLANCHE



EXTRAIT DU REGIS ID: 073-217303288-20230605-D2023_050-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 5 juin 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents: M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir:

Mme SPIRITO donne procuration à Mme ANDUGAR M. CARON donne procuration à M. ANDREYS M. CHEVALLIER donne procuration à M. ROBERT

Absent: Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance: Mme Delphine LAPLANCHE a été désignée secrétaire de séance.

Vu le dossier de demande de subvention en date du 8 mars 2023 de Monsieur Serge HELIES, représentant légale de l'association Entente Sonnaz Voglans Viviers du lac judo (ESVV JUDO),

Michel GRENARD, conseiller municipal délégué aux associations propose à l'assemblée le versement d'une subvention de 200 €, au titre de l'année 2023, à l'association ESVV JUDO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 200,00 €, au titre de l'année 2023, à l'association ESVV JUDO.